



# Budget Participatif Citoyen des Landes

## FOIRE AUX QUESTIONS

### IMPORTANT

Nous vous invitons à consulter également le règlement et le guide du porteur de projet.  
Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté lié au dépôt ou au vote, vous pouvez :

- nous écrire par mail à [bpc40@landes.fr](mailto:bpc40@landes.fr)
- nous contacter par téléphone : 05 58 05 40 26
- ou encore participer au « 13h du BPC40 » organisé par l'équipe du BPC40.
- Tous les rendez-vous sur le site Internet du BPC40 : <https://budgetparticipatif.landes.fr/>

### QUI PEUT PROPOSER UNE IDEE

1. JE SUIS UNE COLLECTIVITE LOCALE / UNE ENTREPRISE / UN PARTI POLITIQUE / UN SYNDICAT, ETC., PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE ?
2. JE SUIS ETUDIANT HORS DES LANDES, MES PARENTS HABITENT DANS LES LANDES. PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE ?
3. JE TRAVAILLE DANS LES LANDES MAIS J'HABITE DANS UN AUTRE DEPARTEMENT. PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE ?
4. JE VIS A LIMOGES ET J'AI UNE RESIDENCE SECONDAIRE A MOLIETS-ET-MAA. PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE ?
5. JE TRAVAILLE AU DEPARTEMENT / DANS UNE COLLECTIVITE LOCALE. PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE ?
6. J'AI 17 ANS ET AVEC MES COPAINS DE L'ESPACE JEUNES NOUS AVONS UNE IDEE. QUI LA DEPOSE ? L'UN DE NOUS OU L'ANIMATEUR ?
7. POURQUOI FAUT-IL UN REFERENT QUAND ON A MOINS DE 18 ANS ?
8. COMBIEN D'IDEES PEUT-ON DEPOSER ?
9. LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES PEUT-IL PERMETTRE DE FINANCER L'ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION (ACHAT SUR INTERNET, MATERIEL CHINE, ...) ?
10. LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES PEUT-IL PERMETTRE DE FINANCER UNE PARTIE D'UN PROJET ?
11. PUIS-JE DEPOSER UNE IDEE DE MANIERE ANONYME ?
12. LES INFORMATIONS SONT-ELLES CONFIDENTIELLES ?
13. PUIS-JE DEPOSER MON FORMULAIRE DANS N'IMPORTE QUELLE MAIRIE ?

### PRE-SELECTION DES IDEES

14. J'EVALUE MON IDEE A 50 000 € MAIS VOUS L'EVALUEZ A 51 000 €. SERA-T-ELLE REJETEE ?
15. S'IL N'Y A PAS DE PROJETS « JEUNE », LES 150 000 € SERONT-ILS REPORTES VERS LES AUTRES PROJETS ?
16. AVEZ-VOUS PREVU UN NOMBRE MAXIMUM DE PROJETS RECEVABLES ?
17. COMMENT VAIS-JE SAVOIR SI MON IDEE A ETE RETENUE OU REJETEE ?

### CAMPAGNE

18. COMMENT FAIRE SI JE N'AI PAS DE PHOTO POUR ILLUSTRER MON PROJET ?
19. LES INFORMATIONS SERONT-ELLES CONFIDENTIELLES ?

### VOTE

20. JE N'HABITE PAS DANS LES LANDES : JE PEUX VOTER ?
21. JE SUIS PORTEUR DE PROJET, JE PEUX VOTER POUR MON PROJET ?
22. UNE CLASSE ENTIERE PEUT-ELLE VOTER ? SI OUI, QUI VA VOTER ?
23. UNE ENTREPRISE, UN PARTI, UN SYNDICAT, UNE COLLECTIVITE PEUVENT-ILS VOTER ?
24. COMBIEN DE FOIS PEUT-ON VOTER ?
25. LES VOTES SONT-ILS CONTROLES ?

### DEPOUILLEMENT ET DETERMINATION DES LAUREATS

26. LE REGLEMENT PARLE DE 2 PROJETS PAR CANTON DONT 1 PROJET JEUNE. COMMENT ALLEZ-VOUS FAIRE S'IL N'Y A PAS 2 PROJETS LAUREATS DANS UN CANTON ?
27. COMMENT VAIS-JE SAVOIR SI LES LANDAIS ONT VOTE POUR MON IDEE ?
28. SI MON PROJET N'EST PAS ELU, JE POURRAI LE REPRESENTER A LA PROCHAINE EDITION ?

## **QUI PEUT PROPOSER UNE IDÉE**

### **1. Je suis une collectivité locale / une entreprise / un parti politique / un syndicat, etc., puis-je déposer une idée ?**

Non, seuls les individus (personnes physiques) à partir de 7 ans, les collectifs (famille, voisins, amis, groupes de jeunes, etc.) et les associations à but non lucratif peuvent déposer une idée pour les Landes. Les organismes publics (collectivités territoriales, Etat, etc.), les entreprises, les partis politiques, les syndicats, les associations à but lucratif et les membres de la Commission citoyenne ne peuvent pas déposer d'idées.

### **2. Je suis étudiant hors des Landes, mes parents habitent dans les Landes. Puis-je déposer une idée ?**

Oui, toute personne manifestant un intérêt, un attachement pour les Landes peut déposer une idée, sans condition de résidence ni de nationalité.

### **3. Je travaille dans les Landes mais j'habite dans un autre département. Puis-je déposer une idée ?**

Oui, toute personne manifestant un intérêt, un attachement pour les Landes peut déposer une idée, sans condition de résidence ni de nationalité.

### **4. Je vis à Limoges et j'ai une résidence secondaire à Moliets-et-Maa. Puis-je déposer une idée ?**

Oui, toute personne manifestant un intérêt, un attachement pour les Landes peut déposer une idée, sans condition de résidence ni de nationalité.

### **5. Je travaille au Département / dans une collectivité locale. Puis-je déposer une idée ?**

Oui, si vous déposez votre idée en tant qu'individu, pas en tant qu'agent.

### **6. J'ai 17 ans et avec mes copains de l'espace jeunes nous avons une idée. Qui la dépose ? L'un de nous ou l'animateur ?**

Vous pouvez déposer votre idée collectivement, et devez choisir un porte-parole parmi vous, âgé de plus de 7 ans. Un adulte référent doit également être identifié, et ses coordonnées devront être indiquées sur la fiche de dépôt d'idée. Cela peut être un parent, un animateur ou un enseignant par exemple.

### **7. Pourquoi faut-il un référent quand on a moins de 18 ans ?**

Vous devez désigner un référent adulte pour les projets portés par des jeunes mineurs, et indiquer ses coordonnées lors du dépôt d'idée. D'un point de vue juridique, le Département doit disposer d'un référent adulte, et d'un point de vue pratique, il doit pouvoir joindre le porteur d'idée, les enfants n'ayant pas forcément de mail ou de téléphone portable.

## 8. Combien d'idées peut-on déposer ?

Le nombre d'idées n'est pas limité. Il faut veiller à ce que chaque idée soit recevable et réalisable. Les idées qui couvrent plusieurs champs d'action du Département sont vivement encouragées. Il est à noter qu'en cas de dépôt de plusieurs idées, 1 seul projet lauréat est retenu par porteur.

## 9. Le Budget Participatif Citoyen des Landes peut-il permettre de financer l'achat de matériel d'occasion (achat sur internet, matériel chiné, ...) ?

Oui, mais attention lors de l'achat, il faudra demander l'édition de factures, en effet si l'idée est recevable, éligible puis élue, le Département demandera au porteur de projet de fournir des factures.

## 10. Le Budget Participatif Citoyen des Landes peut-il permettre de financer une partie d'un projet ?

Une idée déposée dans le cadre du BPC40 doit être autonome techniquement et financièrement, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas dépendre d'autres financements (ou de la réalisation d'autres projets) qui, s'ils n'étaient pas obtenus (ou réalisés), mettraient en péril la réalisation de l'idée.

## 11. Puis-je déposer une idée de manière anonyme ?

Non, lors du dépôt d'idées vous devrez nous indiquer vos coordonnées, pour que nous puissions ensuite vous contacter. Mais dans un premier temps, votre nom n'apparaîtra pas sur le site. Il n'apparaîtra que si votre projet est retenu.

## 12. Les informations sont-elles confidentielles ?

Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et d'un traitement papier et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement.

Le participant pourra à tout moment retirer son consentement en remplissant la mention prévue à cet effet dans le formulaire.

En savoir plus : <https://www.id-city.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/> et <https://budgetparticipatif.landest.fr/page/reglement>

## 13. Puis-je déposer mon formulaire dans n'importe quelle mairie ?

Non. Cette année, vous pouvez déposer une idée dans les urnes situées à l'Hôtel du Département, à l'antenne de Saint-Paul-lès-Dax, par courrier ou par mail. **C'est encore plus facile sur internet !**

## PRE-SELECTION DES IDEES

## 14. J'évalue mon idée à 50 000 € mais vous l'évaluez à 51 000 €. Sera-t-elle rejetée ?

Oui. Au stade du dépôt de l'idée, si les services du Département estiment que le coût de l'idée dépasse 50 000 € toutes dépenses confondues (en ayant inclus tout ce qu'ils auront jugé nécessaire de comptabiliser), l'idée sera rejetée pour garantir le respect de l'enveloppe d'1,5 million d'euros. Les idées portant sur des constructions ou des réhabilitations de bâtiment ou d'infrastructures devront donc intégrer, lorsque cela sera jugé nécessaire, les coûts prévisionnels d'éventuels frais de maîtrise d'œuvre, d'études, voire, pour les projets les plus complexes, d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **15. S'il n'y a pas de projets « Jeune », les 150 000 € seront-ils reportés vers les autres projets ?**

Oui.

### **16. Avez-vous prévu un nombre maximum de projets recevables ?**

Non, il n'y a pas de limite.

### **17. Comment vais-je savoir si mon idée a été retenue ou rejetée ?**

Le Département vous contactera pour expliquer son refus éventuel ou affiner avec vous la proposition.

## **CAMPAGNE**

### **18. Comment faire si je n'ai pas de photo pour illustrer mon projet ?**

Dans le cas où votre projet est intégré au catalogue, son illustration est choisie par les services du Département dans une banque d'images, en raison de contraintes techniques spécifiques (format, dimensions, poids) et juridique (images libres de droits).

### **19. Les informations seront-elles confidentielles ?**

Nous portons à connaissance du public le nom du porteur de projet, qu'il soit un individu ou un collectif. Cette information est indispensable pour que vous fassiez campagne pour votre projet.

## **VOTE**

### **20. Je n'habite pas dans les Landes : je peux voter ?**

Le vote est électronique et il peut s'effectuer partout en France. Il n'y a pas de condition de nationalité. Toutefois, pour s'inscrire sur la plate-forme de vote, il est nécessaire de disposer d'une adresse en France.

### **21. Je suis porteur de projet, je peux voter pour mon projet ?**

Oui, bien sûr. Toutefois, il n'est pas possible de voter pour un seul projet : vous devrez donc aussi voter pour d'autres projets. Votre panier de vote devra comprendre 3 projets différents pour être valide.

### **22. Une classe entière peut-elle voter ? Si oui, qui va voter ?**

Oui, une classe entière peut voter mais chaque élève devra voter individuellement sur le site Internet du BPC40 à partir d'une adresse mail personnelle valide. Pour s'inscrire sur le site, les personnes de moins de 16 ans doivent obtenir le consentement de leur tuteur légal.

### **23. Une entreprise, un parti, un syndicat, une collectivité peuvent-ils voter ?**

Non, seules les personnes physiques peuvent voter.

#### **24. Combien de fois peut-on voter ?**

Une seule fois, sur le site Internet du BPC40, à partir d'une adresse mail personnelle valide.

#### **25. Les votes sont-ils contrôlés ?**

Oui, les votes font l'objet de contrôle : tout vote suspect sera porté à la connaissance de la Commission citoyenne et soumis à son appréciation. Cette dernière tranchera sur la recevabilité des votes en question et se réserve le droit de les annuler, voire de disqualifier le ou les porteurs concernés.

### **DEPOUILLEMENT ET DETERMINATION DES LAUREATS**

#### **26. Le règlement parle de 2 projets par canton dont 1 projet jeune. Comment allez-vous faire s'il n'y a pas 2 projets lauréats dans un canton ?**

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs cantons n'obtiendraient pas de projet lauréat sur son propre territoire, le 1<sup>er</sup> projet situé sur chaque canton non doté serait alors repêché au détriment des derniers projets lauréats retenus dans le classement général. De même, dans l'hypothèse où un ou plusieurs cantons n'obtiendraient pas de projet « jeune » lauréat sur son propre territoire, le 1<sup>er</sup> projet « jeune » situé sur chaque canton non doté serait alors repêché au détriment des derniers projets lauréats retenus dans le classement général.

#### **27. Comment vais-je savoir si les Landais ont voté pour mon idée ?**

Nous vous contacterons et vous serez conviés à une présentation des projets lauréats.

#### **28. Si mon projet n'est pas élu, je pourrai le représenter à la prochaine édition ?**

Oui, bien sûr.